



Jeudi 5 octobre 2017

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOL, Gérard MOREL, Anne BASSET, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Virginie GAGNEUX, Michel PIRAT.

Excusés : Alexandre ANDRE (pouvoir à Gérard MOREL), Patrick ARBAN (pouvoir à Olivier MALIN), Sylvie LONG

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a**:

- instauré la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, et demandé au SIEA d'en assurer le contrôle et la perception en vue de son reversement à la commune ;
- approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B) ;
- validé les différents devis concernant les travaux non réalisés par les entreprises LENA CONCEPT et AIN MENUISERIE, à savoir :
 - ✓ CM RENOVATION travaux d'enduit des façades pour la somme de 24 679.00 € soit 29 614.00 € T.T.C.
 - ✓ HYDRO CLEANING travaux de reprise du béton désactivé pour la somme de 4 870.00 € H.T. soit 5 844.00 € T.T.C.
 - ✓ ARDITO JACQUET travaux de lasure et peinture pour la somme de 6 260.50 € soit 7 512.60 € T.T.C.
 - ✓ MCP travaux de fourniture et pose de plafond pour la somme de 3 888.00 € soit 4 665.60 € T.T.C.
- validé le devis de COLAS RHONE ALPES AUVERGNE concernant les travaux de purges, avec déduction d'une prestation non réalisée, pour un montant total de 7 000.00 € H.T. soit 8 400.00 € T.T.C.
- validé le devis de la PLOMBERIE DSP pour le remplacement de la chaudière du logement communal situé 75 rue de la mairie, pour un montant de 1 935.00 € H.T. soit 2 322.00 € T.T.C.
- validé le devis de BRESSE ENERGIES pour le remplacement des chaudières de la salle polyvalente, pour un montant de 10 049.10 € H.T. soit 12 058.92 € T.T.C.
- décidé de répartir l'entretien des chaudières des bâtiments communaux entre la PLOMBERIE DSP et BRESSE ENERGIES.
- pris connaissance des quatre devis pour la fourniture et l'entretien des extincteurs et décidé de retenir l'entreprise DESAUTEL en renégociant le prix.
- validé le devis d'ESPACE COPIE PRO, concernant l'impression du bulletin municipal, s'élevant à 1 990.00 € H.T. soit 2 388.00 € T.T.C.

- emis un avis favorable à la demande de l'école concernant le principe d'une participation financière de la commune pour une « classe découverte »
- décidé de couper les sapins du plan d'eau
- pris connaissance du courrier de Madame le Maire adressé à la Communauté d'Agglomération concernant le devenir de la piscine.
- pris note de l'échange de terrain entre la Commune et la SCI des Champs

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,
Madame le Maire lève la séance.

Le Maire



Valérie GUYON